

LA CONDUITE SUPERVISEE

Une forte acquisition d'expérience et de confiance en soi dans un délai court

*Une formation complète avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien. **Un choix que l'on peut faire à tout moment.***

Dès 18 ans je peux choisir la conduite supervisée

Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquérir davantage d'expérience afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines. Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20 heures de conduite en école de conduite (13 heures en boîte automatique).

A la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

Avant de partir en conduite supervisée avec un accompagnateur, je dois faire un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h00. Le rendez-vous préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser « le passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur

A la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Pendant toute la période de conduite supervisée, je ne franchis pas les frontières françaises; mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un 2nd rétroviseur droit et un 2nd rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière ; j'ajoute le disque conduite accompagnée).

Les avantages de la formation B super visé

La conduite supervisée réalisée avec un accompagnateur peut être bénéfique pour les élèves ayant rencontré des difficultés au début de l'apprentissage.



1- Plus de confiance et d'expérience avant le passage à l'examen
la conduite supervisée permet aux candidats de plus de 18 ans d'acquérir une expérience complémentaire de conduite et la confiance au volant avant le passage de l'épreuve pratique ou bien après un échec à l'examen.

Elle peut-être conseillé aux élèves qui n'ont pas forcément confiance en eux et qui souhaitent emmagasiner le maximum d'expérience avant l'épreuve.

2- Une expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale
la conduite supervisée permet d'acquérir plus. Hé mode d'apprentissage est particulier ceux dont le coût de la formation pour atteindre le niveau requis à l'examen serait trop important.

3- Une meilleure réussite à l'examen du permis de conduire,
la conduite supervisée permet sensiblement d'augmenter ses chances de réussite à l'épreuve.